



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 110594

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la sécurité des transports en commun. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre en la matière. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'État, les autorités organisatrices et les opérateurs sont depuis longtemps conscients des problèmes rencontrés dans les transports collectifs et prennent, en étroite collaboration, des mesures significatives pour améliorer la sécurité dans lesdits transports, tant pour les personnes (voyageurs et agents des exploitants) que pour les biens. Un équilibre entre moyens humains et techniques associés à des procédures adaptées et à une dynamique partenariale est ainsi constamment recherché. Des moyens techniques sont progressivement installés sur l'ensemble des réseaux, tels les caméras de vidéosurveillance, les systèmes d'alerte, les cabines anti-agression des conducteurs de bus et les matériaux traités anti-vandalisme comme les films de protection sur les vitres latérales des postes de conduite ou les sièges anti-vandalisme. Outre ces moyens techniques, les moyens humains dédiés à la sécurité sont également en augmentation régulière sur tous les réseaux, que ce soient des salariés des entreprises, des fonctionnaires d'État de police nationale ou des fonctionnaires territoriaux de police municipale. Des heures de formation en nombre très significatif sont régulièrement dispensées. Les partenariats avec les acteurs locaux ont été, de plus largement développés via des contrats locaux de sécurité (CLS). Dans ce domaine, il convient de noter que les CLS de nouvelle génération vont rendre encore plus performantes les synergies locales grâce à une approche mieux ciblée, à des mesures organisationnelles garantissant un suivi très fin et le préalable d'un diagnostic local de sécurité reposant sur des analyses tant quantitatives que qualitatives.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110594

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12075

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 912